REBUFFAT Christian

6 septembre 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 5 juillet 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Christian, Maurice, Jean REBUFFAT, huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle « SCP Christian REBUFFAT – Jacques GIRARDOT – Maxime UREN», titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Marseille (Bouches-du-Rhône), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « Jacques GIRARDOT– Maxime UREN »

Associé (s) en exercice :
Jacques GIRARDOT, Maxime UREN

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)